RECUEIL FIDELE

DE PLUSIEURS MANUSCRITS

TROUVÉS A LA BASTILLE,

Dont un concerne ſpécialement l'Homme au MASQUE DE FER;

Le tout pour ſervir de ſupplément aux trois Livraiſons de la BASTILLE DÉVOILÉE.

Cace
FRC
7493

. . . . . de tecta apparuit ingens
Regia, & umbroſæ perritus patuere cavernæ,
Virg. Æn. L. VIII.

A PARIS,

Chez GIRARDIN, au Cabinet de Phyſique, au Palais-Royal.

1789.

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

INTRODUCTION.

IL eſt paru depuis quelques tems différentes Brochures très-curieuſes (1), & qui renferment des détails fort exact ſur la topographie & le régime de la Baſtille, avec une longue énumération des malheureuſes victimes du deſpotiſme, qui y ont été renfermées en différens tems; mais ces Ouvrages quoique fort intéreſſants, ne ſont cependant pas complets, & ne pouvoient pas l'être, à raiſon du pillage qui fut fait des papiers qui étoient renfermés, & ſoigneuſement gardés dans cette affreuſe priſon. Nombre de particuliers en conſervent chez eux, qui ont rapport ou qui peuvent faire ſuite à ceux dont des Citoyens zèlés ont déjà fait part au public; il eſt donc à ſouhaiter qu'ils

(1) Ces ouvrages ſont, 1°. *Les Remarques hiſtoriques ſur la Baſtille.* 2°. *La Baſtille dévoilée.* 3°. *Les Obſervations patriotiques ſur la priſe de la Baſtille.* 4°. Deux petites brochures, l'une intitulée: *le Langage des Cachots de la Baſtille dévoilant leurs ſecrets*, & l'autre intitulée: *L'Homme au Maſque de Fer dévoilé*, & pluſieurs autres ſemblables, &c.

ſuivent généreuſement la marche qu'on leur a tracé, & qu'animés d'un zèle pur pour la liberté, ils mettent ſous les yeux du public, par la voie de l'impreſſion, les myſtères d'iniquités qui ne peuvent ſervir qu'à nous rendre plus chere cette liberté dont nous jouiſſons maintenant, & augmenter notre glorieuſe victoire à la vue des difficultés que nous avions à ſurmonter; ainſi je me fais donc un devoir de faire part à la France, & même à l'univers, du peu de papiers qui me ſont tombés entre les mains, & de ceux dont quelques perſonnes ont bien voulu me donner des extraits: puiſſai-je par cette foible marque de mon grand amour pour la liberté, prouver à ma Patrie, à mes braves Concitoyens, combien j'ai à cœur de leur faire connoître à tous, les effrayans myſtères renfermés depuis tant de ſiècles dans les archives du deſpotiſme.

La Nation, qui ſait le mieux aimer ſes Rois, la Nation la plus douce, la plus ſenſible, la plus généreuſe, les Français, enfin, que les forfaits ſans nombre & incroyables d'une foule de Miniſtres, avoient privés du plus grand des biens, & fait gémir depuis ſi long-tems ſous un ſceptre de fer, viennent enfin de recouvrer leur liberté. Depuis l'époque mémorable de cette heureuſe révolution, le nom de *Baſtille*, ce nom, la honte de la

France & du Miniſtère, n'eſt plus répété maintenant qu'avec un ſentiment d'horreur & de joie tout enſemble ; ils frémiſſent d'horreur, les généreux Français, à la vue des tourmens qu'on y faiſoit ſouffrir à leurs compatriotes, mais la joie qu'ils reſſentent de les avoir délivrés & de s'être affranchis eux mêmes du pouvoir arbitraire, eſt la preuve authentique de la grandeur de la perte qu'ils avoient faite & de l'étendue du bonheur dont ils jouiſſent.

Je ne rappellerai point ici l'année de la conſtruction de la Baſtille ; les divers changements qu'elle a eſſuyés en différens tems, ni les uſages atroces & les règles barbares, qu'on y mettoit tant de fois à exécution ; des plumes plus habiles que la mienne en ont déjà tracées avec ſucces les moindres circonſtances : deux ouvrages (1) ſur-tout ne nous laiſſent rien à deſirer ſur cette matière ; je me bornerai donc à donner en peu de mots dans cette Introduction une idée ſuccinte des *grandes ſcélérateſſes humaines commiſes ſous le ſceau de l'autorité publique.*

L'Aſie, l'Afrique & l'Amérique n'ont abſolument rien de comparable à notre Baſtille. Les peines

(1) Les Remarques hiſtoriques ſur la Baſtille, & la Baſtille dévoilée, premiere & ſeconde Livraiſons.

de ces Contrées ſont bien différentes, & moins cruelles que les nôtres, puiſqu'*aucun Miniſtre n'a le droit de condamner, pour ſon bon plaiſir, l'innocent & le coupable, à une inaction meurtriere.*

C'eſt donc dans l'Europe ſeule, (comme le remarque fort-bien l'Auteur des Annales,) qu'on peut redouter ce terrible fléau : & encore dans quelle partie de l'Europe ? Ce n'eſt pas, comme on le ſait, dans toute la Grande-Bretagne, une détention arbitraire y ſeroit un crime de *lèze-peuple*, rigoureuſement pourſuivi. Ce n'eſt point en Allemagne, quoique les Princes y ſoient aſſez généralement deſpotiques, cependant ils n'ont ni Baſtille ni équivalent. Ce n'eſt point en Dannemarck, depuis l'abominable *Chriſtiern*, on ne voit point d'empriſonnement illégaux, tels que ceux de la Baſtille, par les Lieutenans de Police. En Suede, aucun Roi n'a ſouillé ſon régne par l'ordre d'en conſtruire ou d'en faire uſage. En Hollande les priſons d'Etat n'approchent pas de la Baſtille. En Ruſſie, le contraſte eſt frappant, c'eſt une Province entiere d'une grandeur immenſe qui eſt devenue une priſon d'Etat. Ce n'eſt donc qu'en Eſpagne & en Italie qu'il exiſte des tours aſſez reſſemblantes à celles de la Baſtille, pour les uſages & le régime intérieure. D'où vient cette reſſemblance ? N'allons pas la

chercher ailleurs que dans la multitude de ces Prêtres fanatiques qui infectent ces trois contrées de l'Europe, & qui, par leurs ſcrupules biſarres & leur abſurde intolérance, déshonorent la Religion divine que le Dieu de toute majeſté eſt venu nous apporter ſur la terre.

En effet, n'eſt-ce pas une tyrannie auſſi cruelle qu'inſenſée d'enfermer un homme dans d'affreux cachots, pour le punir de n'avoir pu voir des objets inviſibles avec les mêmes yeux que les tyrans qui le tourmentent pour ſa façon particulière de penſer. D'un autre côté, un Dieu très-juſte, très puiſſant & très bon, qui permet que les mortels s'égarent dans leurs penſées, ne peut pas approuver qu'on les tourmente pour leurs penſées diverſes, qui ne dépendent point de leurs volontés; d'où il ſuit que la véritable Religion Chrétienne, d'accord avec la morale & la raiſon, défend de maltraiter les hommes pour leurs opinions religieuſes.

Cependant rien n'a peuplé davantage les antres de la Baſtille, que cette impoſture qui s'efforça de perſuader que la ſociété étoit fortement intéreſſée à régler les opinions particulières des Citoyens ſur les dogmes abſtraits de la Religion: cette idée qui ne peut venir d'une divinité bienfaiſante, a produit des ſupplices multipliés & des perſécutions

inouies, principalement au commencement de ce siècle. Que voyons-nous en effet dans les fragments des regiſtres enlevés à la Baſtille ; l'article *cauſe de détention* eſt rempli le plus ordinairement par ces mots abſurdes : *pour cauſe de Religion..... pour affaires de Religion..... accuſé de Janſéniſme..... accuſé d'être Quiétiſte..... ſoupçonné d'avoir mal parlé des Jéſuites..... Convulſionnaire.... Crocheteur de la Conſtitution..... il étoit Janſéniſte ou il paſſoit pour l'être*, & mille autres raiſons ſemblables. Un le Tellier, un Colbert, un Chamillard, un Chauvelin, un Bauyn, & ſur-tout un Phelypeaux, voilà les coupables Miniſtres qui ont oſé ſurprendre la Religion du Monarque, & abuſer ſi ſouvent de ſa confiance.

La cauſe de Religion n'étoit cependant pas toujours le prétexte dont on ſe ſervoit pour renfermer à la Baſtille un grand nombre de Citoyens ; la haine d'un vil Commis de Miniſtre ; le plus léger ſoupçon ; un mot lâché au hazard ; bien plus, être l'époux d'une femme jeune & jolie, c'en étoit aſſez pour être inhumainement arrêté, & conduit à la Baſtille pour y dévorer dans le ſilence & l'horreur d'un cachot, les crimes des ſcélérats titrés que la baſſeſſe & l'intrigue avoient élevés au Miniſtere, ou à la place de Lieutenant de Police,

Ce n'eſt pas tout encore, la vérité, dont le pur flambeau devroit ſans ceſſe éclairer les Rois, étoit ſoigneuſement éloignée du Trône : oſoit-on parler ſon langage ; oſoit-on ſe plaindre des maux que le Monarque nous faiſoit ſouffrir ſans le ſavoir ; oſoit-on divulguer les crimes de ſes Miniſtres & l'horreur de leur conduite ! alors toute l'autorité tyrannique du Gouvernement s'appéſantiſſoit ſur la tête innocente du malheureux Français qui oſoit ſeulement ſoupirer ſur ſon ſort, ou ſur celui de ſes Concitoyens. Hélas ! ne ſeroit-il pas plus avantageux pour les Rois, pour les Princes, & pour tous les Gens en place, de ſavoir exactement quelle eſt l'idée du public ſur leur compte, ils apprendroient du moins dans un quart-d'heure de quoi méditer le reſte de la vie.

Mais maintenant que le nom ſacré de liberté retentit par tout, ne craignons donc plus de parler ; ne craignons donc plus de deſſiller les yeux d'un Monarque chéri, qui ne fut que trop long-tems le jouet innocent d'une Cour inſolente & barbare. Publions juſqu'aux pieds du Trône les abominations commiſes, (à la vérité à l'inſçu du Prince,) mais cependant toujours ſous le ſceau de l'autorité royale. Montrons lui, ſans rien craindre, cette liſte d'infortunés innocents, qui périrent de déſeſpoir & d'ennui

dans les cachots ténébreux de la Baſtille, & qui l'auroient béni, au lieu de le maudire, ſi le Gouvernement eût été plus juſte à leur égard. Montrons-lui ces chaînes, ces poulies, les débris de ces trappes, en un mot, toutes ces machines infernales ſorties de la boutique de Satan, & dont on ſe ſervoit ſi bien pour expédier promptement & dans le ſecret le malheureux Citoyen qui avoit oſé gêner les plaiſirs d'un Miniſtre libertin, ou d'un grand voluptueux. Montrons-lui, enfin, ces regiſtres de mort, qui contiennent les ordres ſanguinaires que des Miniſtres barbares ſurprirent ſi ſouvent à ſes prédéceſſeurs. Il en frémira, ſans doute, & ſon cœur paternelle en ſera ſerré juſqu'aux larmes. Hélas! que la Couronne eſt un fardeau péſant pour celui qui la porte.

Le mot de *priſe de la Baſtille* retentit par-tout; le deſpotiſme en paroît plus odieux, la reconnoiſſance des Français pour les Pariſiens en devient plus vive & plus pure; & la gloire de cette action généreuſe, ſera ſans doute auſſi durable, que notre vénération pour les Héros libérateurs de la France.

Chaque jour nous préſente différens extraits des Manuſcrits enlevés dans ces tours formidables, & la généroſité des Citoyens, à cet égard, n'a pas de bornes: il ſeroit à ſouhaiter, Meſſieurs, que les

Repréſentans de la Commune de Paris, ſe piquaſſent du même honneur & de la même juſtice, & qu'ils nommaſſent ſur le champ, un certain nombre de Gens de lettres (1), pour rédiger, promptement, & ſans détours, tous les papiers de la Baſtille renfermés à l'Hôtel-de-Ville, & les livrer fidèlement au Public par la voie de l'impreſſion; c'eſt le ſeul moyen de détruire les juſtes ſoupçons que tout Paris a déjà conçu à ce ſujet, & dont il verroit de fort mauvais œil la réaliſation.

Je me ſuis aſſervi, autant qu'il m'a été poſſible, dans ce Recueil, à l'ordre des tems; néanmoins, on y trouvera des lacunes aſſez conſidérables, parce que je ne mets ſous les yeux du public que les papiers épars que j'ai entre les mains, ou dont on a bien voulu me donner des extraits.

Un manuſcrit qui m'a été communiqué me met à portée d'éclairer le public ſur *l'Homme au maſque de fer*. Il prouve évidemment que ce priſonnier célèbre étoit Louis de Bourbon Comte de Vermandois, Grand Amiral de France, fils naturel de

(1) Nous avons appris que MM. les Repréſentans de la Commune avoient nommé trente de leurs Membres, pour travailler à St.-Louis-la-Culture au dépouillement des papiers, ſoit manuſcrits, ſoit imprimés trouvés à la Baſtille.

de Louis XIV & de Louise-Françoise de la Beaume, Ducheſſe de la Vallière. Ce manuſcrit précieux a été trouvé par un Maçon, dans le mur de la troiſieme chambre de la Tour de la Bertaudiere, & il l'a vendu 3 liv. à un particulier Vénitien qui alla, par curioſité, viſiter la Baſtille, dix ou douze jours après ſa priſe.

COPIES EXACTES
DE
PLUSIEURS LETTRES-DE-CACHET.

MONS de Besmaux, je vous fais cette Lettre pour vous dire de recevoir dans mon Château de la Bastille, le sieur François-Christophe Burgaut, Prêtre du Diocèse de Coutances ; je consens que sa famille le voie de tems en tems seulement : nulle autre chose n'ai à vous dire, si ce n'est de le garder jusqu'à nouvel ordre de ma part : sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Mons de Besmaux, en sa sainte & digne garde.

Ecrit à Versailles le 20 Juin 1667. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, LE TELLIER.

Le Gouverneur de la Bastille recevra dans mon

Château de ce nom, le nommé Aubry, Soldat, indigne de vivre. . . . . & il l'y retiendra bien exactement jusqu'à nouvel ordre de ma part; on lui mettra les fers. . . . . .

A Versailles le 3 Juillet 1667. *Signé* LOUIS.

On me rendra un compte exacte de tout ce qu'il dira. *Signé* LE TELLIER.

Mons de Besmaux, vous recevrez dans mon Château de la Bastille le sieur Barbier, Procureur, & vous l'y retiendrez jusqu'à nouvel ordre de ma part; sur ce je prie Dieu, Mons de Besmaux, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Le 17 Mars 1683. *Signé* LOUIS. *Et plus bas, signé* COLBERT.

La personne qui vous remettra cet ordre, vous amène, Monsieur, un criminel que vous placerez dans un endroit bien sûr. L'intention de Sa Majesté est qu'il ne voie personne absolument; cependant Elle vous ordonne de lui donner, en fait de nourriture, tout ce qu'il vous demandera, & de le traiter avec toute l'attention que mérite un homme de son rang: au reste, l'Exempt est chargé de vous

donner de vive-voix les instructions nécessaires à ce sujet.

J'ai l'honneur d'être votre très-humble serviteur.

Signé PHÉLYPEAUX.

Versailles, le 8 Février 1697.

Le Gouverneur de la Bastille recevra dans mon Château de ce nom le sieur. . . . . Baron de. . . . . il le fouillera exactement en arrivant, le mettra dans l'endroit le plus sûr, l'interrogera de tems en tems, & il le veillera de près pendant trois semaines, (1) *après quoi il le fera passer plus bas que de coutume.*

Donné à Versailles le 16 Septembre 1697. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, DE PONTCHARTRAIN.

Mons de Jonca, vous recevrez dans mon Château

---

(1) Ces mots sous-lignés paroissent avoir été ajoutés par le Ministre. Quel abus infâme d'autorité, hélas! qu'a-t-il entendu dire par ces paroles, nous n'en savons rien, mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'elles n'étoient pas inintelligibles pour le Gouverneur de la Bastille.

de la Baſtille, le Chevalier de Vandôme, (1) Grand Prieur de France, & vous l'y retiendrez juſqu'à nouvelle ordre de ma part, cependant mon intention eſt que ſa famille ne ſoit pas privée de le voir ; ſur ce je prie Dieu, Mons de Jonca, qu'il vous ait en ſa ſainte garde. *Signé* LOUIS.

Délivrée par un Commandement exprès de Sa Majeſté. A Verſailles le 6 Mai 1698.

Signé DE PONTCHARTRAIN.

---

(1) Ce Chevalier de Vandôme avoit eu une conteſtation au jeu avec le Prince de Conti, & il lui propoſa un cartel ; le Prince de Conti, piqué d'un tel procédé, obtint une lettre de-cachet pour le faire enfermer à la Baſtille ; mais quelques tems après, à la ſollicitation de la famille du priſonnier ; le même Prince de Conti en obtint une autre pour ſon élargiſſement.

COPIE

COPIE EXACTE

D'une feuille manuscrite trouvée dans le mur de la Tour de la Bertaudiere.

AU nom de la Sainte Vierge, protectrice des Français, puisqu'il n'y a plus de ressource pour moi, puisse-t-elle obtenir de Dieu, que les hommes sachent, un jour, le sort affreux, auquel les ordres d'un pere barbare, m'ont injustement dévoué, & qu'on prend le plus grand soin de cacher.

Je suis Louis de Bourbon Comte de Vermandois, nommé Grand Amiral de France. Une étourderie m'a fait renfermer au Château de Pignerol, puis aux Isles Sainte-Marguerite, & enfin à la Bastille, où je finirai probablement le cours de ma triste vie; j'ai déjà tenté plusieurs fois de me faire connoître de mon vivant, toutefois je n'ai pu y réussir; ainsi j'écris ce peu de mots, que je cache dans un trou du mur de ma chambre, espérant que par la suite le hasard le fera peut-être connoître aux hommes. J'ai écrit & caché ce papier le 2 Octobre 1701, à six heures du soir, jour qui répond à celui de

ma naiſſance. On doit me changer de chambre, ainſi faſſe le Ciel que mes vœux ſoient accomplis.

Signé LOUIS DE BOURBON COMTE DE VERMANDOIS, le plus chagrin & le plus innocent.

Quoique dans cette pièce il ne ſoit nullement queſtion d'un maſque de fer, l'on ne ſauroit cependant diſconvenir que cet illuſtre priſonnier, qui a tant intrigué tout le monde, ne ſoit évidemment le Comte de Vermandois. Pour peu qu'on ſe donne la peine d'examiner cette pièce, & de la confronter avec l'Hiſtoire, on s'appercevra facilement que pluſieurs circonſtances ſe rapportent parfaitement avec tout ce qu'on a déjà publié de ce priſonnier inconnu juſqu'alors. Ainſi ce n'eſt donc plus le frere jumeau de Louis XIV, ni le Duc de Beaufort, ni le Duc de Montmouth, qu'on doive regarder comme ayant été l'homme au maſque de fer, le Comte de Vermandois eſt ſans contredit la victime infortunée que Louis-le-Grand fut immoler à ſon orgueil d'une manière ſi raffinée.

Billets d'entrée à la Baſtille.

Cejourd'hui 17 Avril 1665, eſt entré au Château de la Baſtille, par ordre du Roi, Roger de Rabutin, Comte de Buſſy, lequel avoit ſur lui 27 liv. en argent blanc, 96 liv. en or, & 17 liv. 10 ſols en monnoie tant blanche que griſe; plus, différenres lettres de femmes, entièrement étrangères à ſa détention; tout cela néanmoins nous eſt reſté entre les mains, & ledit Roger de Rabutin a ſigné ſon entrée.

Signé Le Comte de Bussi-Rabutin.

Cejourd'hui 17 Septembre 1697, quatre heures après-midi, eſt entré au Château de la Baſtille, par ordre du Roi, le ſieur..... Baron de..... il avoit ſur lui 29 louis, dont 28 en or, & un en monnoie blanche & griſe, plus une tabatiere d'yvoire, ſur laquelle eſt le portrait d'une jeune femme, enrichi de diamans; tout cela, ſelon l'uſage, nous eſt reſté entre les mains. On a trouvé en outre dans la doublure de l'habit dudit Baron, pluſieurs exemplaires d'un manuſcrit de 102 pages in-8°.

ayant pour titre: *Louis XIV, poſſeſſeur illégitime de la Couronne de France.* Tout cela a été brûlé; & le priſonnier a déclaré ne ſavoir point écrire, c'eſt pourquoi il a ſigné d'une croix. *Signé* +

Cejourd'hui 16 Avril 1698, dix heures du matin, eſt entré à la Baſtille, par ordre du Roi, le Chevalier de Montchevreuil, (1) lequel avoit ſur lui 6 louis en or, une bague de brillans, & un couteau à lames d'or & d'argent, dont le manche de nacre de perles, étoit garni de quelques pierreries. Tout cela, ſelon l'uſage, nous eſt reſté entre les mains, ce ſont les ſeuls effets que ledit Chevalier de Montchevreuil ait eu ſur lui, & il a ſigné ſon entrée.

Signé Le Chevalier DE MONTCHEVREUIL.

---

(1) Ce jeune Seigneur, qui avoit été Lieutenant de Vaiſſeau, fut ſoupçonné de s'être marié à la Rochelle; voilà ce qui engagea ſes parens à ſolliciter une Lettre-de-cachet pour le faire enfermer à la Baſtille, & de là, le faire paſſer aux îles, par le moyen d'un armement que le Roi devoit envoyer en ce pays là. C'étoit là où le pere & la mere deſtinoient leur enfant à faire pénitence, d'avoir été trop amoureux; comme ſi l'amour étoît un crime: mais cet armement n'ayant pas eu lieu, cela ſauva ainſi ce voyage au Chevalier de Montchevreuïl.

LETTRES qui paroiſſent avoir été écrites au Lieutenant de Police.

MONSEIGNEUR,

J'ai l'honneur de vous faire part que les criminels ne ſont pas encore exécutés : on les a mis à la queſtion, & l'on a découvert plus qu'on n'avoit ſoupçonné. Il y a beaucoup d'Ex-jéſuites qui paroiſſent compris dans cette affaire ; pluſieurs grands Seigneurs paroiſſent auſſi y avoir trempé, c'eſt pourquoi on ne ſauroit trop prendre de précautions; cependant quant aux malheureux que je tiens ici renfermés, vous pouvez compter ſur ma vigilance & ſur mon exactitude à exécuter les ordres que vous me donnerez.

A l'égard des quatre priſonniers que vous m'avez envoyés la ſemaine derniere, on leur a fait ſubir une queſtion d'un nouveau genre, mais on n'en a pu rien tirer, c'eſt pourquoi j'ai exécuté ſur le champ les ordres que vous m'aviez donné à

ce ſujet ; ils ſont les premiers qui aient eſſayés notre nouvelle machine.

J'ai l'honneur d'être avec un profond reſpect,

MONSEIGNEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

Signe DE LAUNEY.

A la Baſtille, le 12 *Octobre* 1781.

Voici une lettre au haut de laquelle il y a en apoſtille ces mots écris très-fin : *Fac ut in caſtu pereat.* Cela veut dire en français, *faites en ſorte qu'il périſſe en priſon.* Quelle horreur !

MONSEIGNEUR,

Fac ut in caſtu pereat.

J'ai l'honneur de vous prévenir que le *ſieur Mervillai* eſt intraitable : il eſt furieux de ſa détention, & il vomit contre vous les injures les plus affreuſes, en préſence de ſon Porte-clefs ; ainſi

que voulez-vous que je faſſe ; je ne puis cependant m'empêcher de vous avouer qu'il eſt entièrement innocent, j'en ſuis ſûr ; quoiqu'il en ſoit, il ſeroit dangereux de le mettre maintenant en liberté. J'eſpère que le porteur de la préſente me rapportera votre réponſe à ce ſujet, pour me tirer de l'embarras où je ſuis.

D'après la demande que vous m'en avez fait dernièrement, j'ai l'honneur de vous envoyer ci-jointe la liſte des priſonniers morts ſubitement à la Baſtille depuis le premier Mars.

Le premier Mars le ſieur Etienne Braver.

Le 17 la nommée Honorine-Anne Gardin.

Le 23 Pierre Margis.

Le 27 le ſieur Maurice Dubuiſſon.

J'ai l'honneur d'être avec un très-profond reſpect,

MONSEIGNEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,

Signé DE LAUNEY.

A la Baſtille, le 4 Avril 1782.

DÉPOUILLEMENT EXACT de quelques petits feuillets manuscrits enfilés par un cordon.

ANNÉE 1627.

Ministre qui a contre-signé les ordres d'entrée.	Cardinal de Richelieu.
Causes général.	Affaires d'Etat, & propos contre M. le Cardinal.

OBSERVATIONS PARTICULIERES.

Le sieur Marquis de Rovillac, esprit remuant, & perturbateur du repos public; entré le. .. l'intention de Sa Majesté étoit de l'empêcher seulement de parler en public.

Item. Le Marquis de Bonivet, pour la même raison.

Item. Le Marquis d'O, pour avoir un esprit turbulent.

Idem. Le sieur Marquis de Montpinçon, pour mauvais propos qui dénotent une tête exaltée. Ces quatre personnes entrées le même jour 8 Mars.

ſortirent auſſi le même jour 14 Décembre de la même année, & furent exilés pour deux ans chacun dans leur pays.

Le ſieur Bourlant, Perruquier-Etuviſte, entré le 17 Mai, ſorti le 14 Octobre, pour propos leſtes ſur le compte du Roi & de la Famille Royale. On le ſoupçonnoit d'être l'auteur d'un écrit ſcandaleux contre le miniſtère de M. le Cardinal, & de l'avoir imprimé chez lui. Il a été relégué à Tours pour quinze ans.

Le nommé Gabriel Bernard, entré le 6 Juillet, mort le 20 du même mois, enterré à Saint Paul. Il étoit de Brie-Comte-Robert, & fut arrêté par Mavré, pour affaire d'Etat, & pour intelligence avec un nommé Barbier, ſcélérat qui s'eſt enfui en Suede.

Le ſieur Icht, Anglois de nation, entré le 12 Juillet, ſoupçonné d'être d'intelligence avec les ennemis de l'Etat. Il y a eu 18 interrogatoires.

(Ici voici une note qui ſe trouve à la ſuite de cette liſte.)

Il ne faut pas oublier de mettre ſur le regiſtre des événements, que le 16 Juillet 1627, les priſonniers de la Tour du coin ſe ſont ſoulevés, & qu'il y a eu un Porte-clefs de tué par le nommé Icht, Anglois, qui fut jugé & rompu vif quelques temps après.

Le ſieur André Drouet, Diacre du Diocèſe de Laon, entré le 24 Juillet. — Accuſé d'avoir couché avec ſa mere, & de l'avoir empoiſonné. Transféré à Pierre-Enciſe.

Le nommé Fancan, entré le 26 Juillet, ſorti le 12 Décembre. — Pour affaires d'Etat.

Idem. Le ſieur la Milletierre. — Eſprit remuant & dangereux, dont il falloit ſe méfier, parce qu'il avoit dit qu'il vouloit abſolument opérer une révolution. Transféré à Vincennes.

Item. Le R. P. Jourdain, Capucin. — Mauvais ſujet.

Le ſieur Jarſan de Villeneuve, entré le 17 Décembre, ſorti le 19 Mai 1628. — Pour diſcours inſolens contre M. le Cardinal, & pour eſcroqueries.

Un priſonnier Eſpagnol, pris comme eſpion à la Cour de France, il n'a pas voulu dire ſon nom.

ANNÉE 1628.

Miniſtre. | Cardinal de Richelieu.

Cauſes générales. | Pour la Religion.

OBSERVATIONS PARTICULIERES.

Le nommé Barbot, Huguenot factieux. — Ordre de le mettre à la chaîne pour ſix mois.

Le ſieur Alexandre Pigenet, Citoyen de Calais, entré le 3 Mai, ſorti le 7 Novembre. (ſans motif connu.

Le ſieur Murex, d'Orléans. — Pour la Religion.

Marie Mongès, & ſes trois Filles, le 4 Août, ſorties le 23 Décembre, pour la Religion & pour propos.

Le ſieur le Camus, Proteſtant. — Auteur de libelles & d'un attroupement ſéditieux à Saint-Germain-en-Laye.

Le nommé Caron, Porte-clefs du Châtelet. — ſoupçonné d'avoir révélé ce qui ſe paſſoit dans cette priſon. Interrogé ſix fois, & transféré à Vincennes.

(Ici, il ſe trouve une lacune de deux ans; on en verra encore pluſieurs plus conſidérables, parce que je n'ai que des feuilles éparſes, d'un petit cahier qui paroît avoir été le dépoſitaire des notes relatives aux priſonniers, juſqu'à ce que le tems permit de les mettre au net ſur un grand regiſtre.)

ANNÉE 1631.

Miniſtre.	Cardinal de Richelieu.
Cauſes générales.	Conſpiration, & libertinage.

OBSERVATIONS PARTICULIERES.

Le Maréchal de Baſſompierre. — Pour avoir été du complot de la Reine Mere contre M. le Cardinal.

Le ſieur Abbé de Foix, intriguant. — Pour la même raiſon.

Idem. Le ſieur Vautier, Médecin. — Auſſi pour la même raiſon. Ordre de M. le Cardinal de Richelieu de les bien traiter.

Le ſieur Germain, Orfévre, le 10 Avril. — pour avoir fait de faux poids, & avoir trompé dans ſon commerce, mort ſubitement le 6 Septembre, enterré le lendemain en l'Egliſe de Saint Paul.

Le ſieur Bureau, Libraire à Compiegne, entré le 12 Mai, ſorti le 19 Octobre. — Pour avoir vendu des livres défendus.

Le ſieur Baron du Vaudrant, libertin trouvé dans un B. & convaincu de cruauté. Transféré à Pierre-Enciſe.

Le R. P. Maſſe, Cordelier. — Pour mariage de Proteſtant.

Le ſieur Cabanet, Conſeiller au Parlement. — Accuſé de ſodomie. Il s'eſt tué d'un coup de couteau en entrant à la Baſtille.

Le ſieur Martin Varini, Proteſtant outré. — Accuſé d'être eſpion des Cours Etrangeres. Il reſta ſix ans à la Baſtille, & fut banni de la France à perpétuité.

ANNÉE 1633.

Miniſtre.	Cardinal de Richelieu,
Cauſes générales.	Propos contre le Cardinal, & mauvaiſe conduite.

OBSERVATIONS PARTICULIERES.

Le ſieur Jean-François Brolard, Chirurgien, le 9 Février, ſorti le 13 Septembre. — Accuſé de propos leſtes contre M. le Cardinal; en outre mauvais ſujet, & faiſeur de vers contre le Miniſtere.

Le ſieur Jérôme Girouſt. — Mauvaiſe tête, ordre de l'examiner de près. Il ne voulut point manger, & il mourut le 4 Mars, enterré le lendemain à Saint Paul. Il avoit prédit que neuf jours après ſa mort il ſeroit complettement vangé, & il n'eſt rien arrivé; il avoit à-peu-près perdu l'eſprit environ trois ſemaines avant ſa mort.

Le nommé Claude Bouchard, Fermier à la Chapelle, pour propos & mauvaise conduite à l'égard de sa femme. Permission de se promener sur la platte-forme, mais il ne l'obtint qu'une fois en neuf mois de détention.

ANNÉE 1667.

Ministres.	Le Tellier, le Maréchal d'Etrées.
Causes générales.	Libelles, & propos contre le Roi.

OBSERVATIONS PARTICULIERES.

Le sieur Alexandre de la Baret, Commis de la Marine. — Pour abus & malversations dans son emploi. Il a eu 14 interrogatoires, & fut transféré au Château d'Angoulême.

Le nommé Etienne Favre, Colporteur, le 7 Avril, sorti le 9 Septembre, pour avoir vendu des livres défendus.

Le nommé Viviant, pour propos contre le Roi, & pour agiotage.

Le nommé Cardet, de Meaux. — tenu pour suspect.

Le sieur de la Vallette, ordre de se rendre lui-même, pour leçon.

La nommée Marie Robert, avanturiere, accuſée de ſortiléges.

ANNÉE 1697.

Miniſtres.	Phélipeaux & le Tellier.
Cauſes générales.	Affaires d'Etat, libelles, janſeniſme, & mauvaiſe conduite.

OBSERVATIONS PARTICULIERES.

Le Comte de Donzi. — Pour avoir eu des intrigues ſecrettes avec la Chambonneau, Actrice, & avoir été ſoupçonné de vouloir l'épouſer.

Le nommé Petit, pour affaires d'Etat très-graves.

Le ſieur Barettoni, Italien, entré le 4 Octobre, ſorti le 27 du même mois. Cet homme fut ſoupçonné de colporter des livres contre les Jéſuites & d'avoir mal parlé d'eux.

Le nommé François Bariſſon, Janſeniſte outré.

Madame Julie d'Erigni, convulſionnaire.

Le ſieur Michel, Marchand de draps, entré le 3 Décembre. — Cet homme fut ſoupçonné d'eſcroqueries, & donnoit dans un libertinage honteux; il fut enfermé ici à la requiſition de ſa famille: mort de maladie à la Baſtille le 17 Mars 1698, & enterré

813

le lendemain à Saint-Paul, ſous le nom de Jacquard.

Le ſieur Abbé de la Vauvillé. — Accuſé de Janſéniſme & de propos injurieux contre M. le Lieutenant de Police.

Joſeph-Etienne Coquerant, Soldat, entré le 17 Décembre, mort ſubitement le 29 du même mois.

F I N.

De l'Imprimerie de CAILLEAU, rue Galande, N°. 64.